



Projet pédagogique

IFAS par apprentissage

Table des matières

La Fondation ALIA	3
Les orientations de la formation	5
Les instances de fonctionnement de l'IFAS	5
Instance compétente pour les orientations générales de l'institut	5
Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves	6
Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires	7
Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut	7
La conception générale de la formation et les choix pédagogique en lien avec le métier préparé	8
Les valeurs	8
Les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer ce métier	8
Conception du soin et du métier	10
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	14
L'individualisation des parcours	15
Elèves en situation de handicap	17
La planification de l'alternance	18
La liste des lieux de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires	21
Les modalités d'encadrement et de tutorat négociés avec les responsables des structures d'accueil	22
Les prestations offertes à la vie étudiante	23

La fondation ALIA

99 ans d'engagement au service du territoire et de la population

Née de l'urgence de créer après la Grande Guerre des lits sanatoriaux en altitude, l'Association philanthropique des Villages Sanatoriums de Haute Altitude (AVSHA) est fondée en 1922 pour créer un lieu de traitement à prix modique pour la « classe moyenne peu aisée ».

Quatre grands sanatoriums, financés par des dons et subventions, sont construits par l'AVSHA en une décennie de 1926 à 1937 au Plateau d'Assy.

L'association, transformée en **FONDATION en 1992**, est reconnue d'utilité publique par **Décret du 25 mars 1992**.

La Fondation engage alors un processus de transformation de ses établissements dans les domaines suivants :

- ✓ La gériatrie
- ✓ La cancérologie
- ✓ Les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie
- ✓ Les soins de suite et de réadaptation

Progressivement, la Fondation a diversifié ses modes d'intervention et conforté ses établissements historiques :

- ✓ En co-pilotant avec l'Association SYNAPS CL74, l'Equipe mobile de rééducation (EM3R)
- ✓ En dotant le Centre gériatrique du Val d'Arve de 2 dispositifs spécifiques :
 - Une unité d'hébergement renforcé de 12 lits,
 - Une plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants.

Elle a, par ailleurs, pris en gestion de nouveaux établissements et services :

L'EHPAD et le SSIAD du Châtelard (55 lits et places) en application du transfert d'autorisations autorisé par l'ARS et le Conseil Départemental de Savoie.

L'EHPAD et le SAAD de Magland en application d'un transfert d'autorisations autorisé par l'ARS et le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Elle a également été autorisée, par arrêté conjoint ARS/Conseil Départemental de la Haute-Savoie du 13 novembre 2018, à ouvrir un établissement d'accueil médicalisé de 50 lits et places destinés à des adultes handicapés par une maladie neurodégénérative à Saint Jorioz.

Par ailleurs, la Fondation, au titre de la mission de protection de l'enfance confiée au Département, prend en charge, depuis début 2020, sur les sites de Châtillon sur Cluses (50) et de Passy (50) l'accueil de mineurs isolés (autorisation donnée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie de gestion de deux MECS). Le dispositif est complété par une convention tripartite (Etat/Département/ALIA) confiant à ALIA le soin d'organiser une plateforme d'accompagnement des jeunes majeurs sur le Nord du Département.

En vertu d'une autorisation délivrée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, elle a ouvert, en septembre 2020, un Institut de formation d'aides-soignants par apprentissage dont la capacité sera portée à 25 places à la rentrée de septembre 2021..

Enfin, en partenariat avec l'Association ARIES, gestionnaire d'établissements et de services d'hébergement et d'insertion sociale, elle met à disposition une équipe médicale et soignante pour le fonctionnement de lits halte soins santé (LHSS) et appartements de coordination thérapeutique.

Au-delà de ses propres activités, la Fondation ALIA a formalisé sous forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire et Médico-social (GCSMS), une alliance structurée avec un partenaire du secteur associatif : l'Association Départementale Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Hautes-Alpes.

Au cœur d'une région attrayante, située à proximité d'Annecy et de Genève.

La Fondation ALIA regroupe aujourd'hui plusieurs sites répartis sur la Savoie et la Haute Savoie

- Centre de cancérologie Les Praz de L'Arve à Sallanches
- Centre Médical Martel de Janville
- Centre de gériatrie Les Praz de l'Arve à Sallanches USLD- EHPAD- UHR
- EHPAD Maurice Perrier au Chatelard dans le 73
- EHPAD Les Cyclamens à Magland
- SSIAD des Bauges
- EAM Saint Jorioz

La Fondation ALIA est un ENSEMBLE établissements de santé privé participant au service public hospitalier (PSPH). Soumis à la convention de la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Aide à la Personne (FEHAP), elle répond également aux obligations qui sont celles du service public :

- Garantir de l'accès aux soins pour tous, de jour comme de nuit.
- Assurer une permanence et continuité des soins.
- Maintenir une prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et des pertes d'autonomie.

Les orientations de la formation

L'IFAS ALIA propose une formation professionnelle qui s'inscrit dans le plan de relance de l'apprentissage et qui répond aux besoins des établissements de santé du territoire.

L'IFAS ALIA, autorisé pour 10 places en 2020, est autorisé pour 25 places à la rentrée 2021.

L'augmentation du quota s'inscrit dans un programme régional ambitieux dans l'objectif de :

- Stabiliser les effectifs aides-soignants régionaux et départementaux
- Ajuster les effectifs des IFAS aux besoins en personnel des structures sanitaires et médico-sociales
- Anticiper sur les besoins de la population et notamment la prévention des situations de dépendance et le recours aux métiers des secteurs sanitaire et social
- Favoriser la professionnalisation des professionnels non diplômés, en poste
- Ajuster les formations aux nouveaux enjeux de professionnalisation

Son fort partenariat avec les autres IFAS du territoire, permet une diversification de l'offre de formation, sur un métier très en tension.

La formation d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage repose sur le principe de l'alternance :

- IFAS : 770 heures
- STAGES : 770 heures
- ENTREPRISE : 1450 heures

L'orientation de la formation est **l'accompagnement personnalisé et individualisé** vers la professionnalisation et vers le développement d'une identité professionnelle solide.

Le partenariat IFAS/maître d'apprentissage/maître de stage, comme fondement, garantit la sécurisation du parcours de l'apprenti.

La voie de l'apprentissage est une véritable passerelle vers l'insertion professionnelle et l'adaptation au poste.

Les instances de fonctionnement de l'IFAS

En application de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

INSTANCE COMPÉTENTE POUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'INSTITUT

Membres de droit:

- ✓ Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président
- ✓ Deux représentants de la région;
- ✓ Le directeur de l'institut de formation ou son représentant

- ✓ Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut de formation, ou son représentant pour les instituts de formation publics et le président du conseil d'administration, ou son représentant, pour les instituts de formation privés
- ✓ Le conseiller pédagogique, ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'agence régionale de santé dans la région d'implantation de l'institut de formation
- ✓ Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant
- ✓ Le chef de l'établissement ou un membre de l'équipe de direction lorsque la formation est délivrée par un établissement relevant de l'éducation nationale
- ✓ Un formateur permanent lorsque la formation est délivrée par un établissement relevant de l'éducation nationale
- ✓ Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut
- ✓ Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées
- ✓ Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins deux ans: pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé;
- ✓ Un membre du centre de formation des apprentis avec lequel l'institut de formation a conclu une convention
- ✓ Un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture, selon la formation concernée, exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation
- ✓ Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut.

Membres élus :

- ✓ Représentants des élèves : deux représentants des élèves et si la promotion est spécifique aux apprentis, des représentants des élèves apprentis
- ✓ Représentants des formateurs permanents : un formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans

SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉLÈVES

Membres de droit :

- ✓ Le directeur de l'institut de formation ou son représentant
- ✓ Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut
- ✓ Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant
- ✓ Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé
- ✓ Un enseignant du centre de formation avec lequel l'institut de formation a conclu une convention
- ✓ Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut
- ✓ Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées
- ✓ Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.

Membres élus :

- ✓ Représentants des élèves : un élève tiré au sort parmi les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut
- ✓ Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs : le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans élu au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES

Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est le représentant des formateurs permanents élu par ses pairs au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

Représentant des enseignants :

- ✓ L'infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, qui participe à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut
- ✓ Le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut
- ✓ Un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture, selon la formation concernée, exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires.

Représentants des élèves :

- ✓ Un représentant des élèves, tirés au sort parmi les élèves titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

SECTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE VIE DES ÉLÈVES AU SEIN DE L'INSTITUT

Le directeur ou de son représentant, en qualité de président.

Les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. L'un d'eux est désigné comme vice-président.

Trois personnes au minimum désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur en fonction de l'ordre du jour, pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante. En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président élève.

La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec le métier préparé

➤ Les valeurs

Le programme de formation aura pour objectif de développer et/ou de renforcer chez les futurs professionnels les valeurs portées par la Fondation ALIA.

Des valeurs humanistes en plaçant la primauté de la personne dans sa globalité avant toute autre considération, en étant exemplaire en terme de bientraitance, de respect de la dignité des personnes en défendant un système de soins et de services garantissant la liberté de choix des usagers et son accessibilité à tous.

La réactivité en proposant des réponses adaptées à l'émergence des besoins nouveaux sanitaires et sociaux ainsi qu'en encourageant en permanence l'adaptation et l'évolution de ses établissements et services.

La volonté de complémentarité mettant à disposition sa dynamique privée au service du public, en développant entre ses partenaires privés à but non lucratifs et publics une culture de solidarité et de service du public, à preuve les projets réalisés ou en cours de réalisation et, en retour, l'adhésion très récemment acceptée au sein du Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Savoie Nord.

L'engagement social en favorisant la qualification, la professionnalisation et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services, la formation des représentants des usagers.

L'esprit d'ouverture en mettant en œuvre les partages et transversalités des expériences notamment dans la lutte contre la douleur, l'accompagnement des fins de vie et la prise en charge des personnes âgées.

L'affirmation de ses responsabilités en tenant pour essentielle d'une part la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix et de l'évaluation des prestations, d'autre part, le soutien des acteurs de santé et du secteur médico-social dans le territoire de Haute-Savoie.

La Fondation ALIA assure ainsi au travers de ses établissements des missions de diagnostic, de surveillance, de traitement et de prise en charge médico-sociale des patients et des résidents âgés quelle que soit leur origine en garantissant l'égal accès de tous, et sans discrimination, aux soins préventifs, éducatifs, curatifs ou palliatifs que requiert leur état.

Ces valeurs, comme socle à l'apprentissage, conduiront à la formation de professionnels compétents, responsables, en capacité de s'adapter à un milieu sans cesse en mutation.

➤ Les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer ce métier

Les aides-soignants formés seront en capacité, sous la responsabilité de l'infirmier, de dispenser des soins relevant de leurs compétences. Ils donneront du sens à leurs actions de prise en soins, seront force de proposition et acteur du changement. La formation développe le sens du questionnement et de l'évaluation des pratiques professionnelles.

La formation par alternance permet d'atteindre la validation des 5 blocs de compétences organisés comme suit :

BLOC 1

COMPETENCE 1

Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne, personnaliser cet accompagnement à partir d'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements

Module 1 : accompagner une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

COMPETENCE 2

Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Module 2 : repérage et prévention des situations à risque

BLOC 2

COMPETENCE 3

Evaluer l'état clinique d'une personne de tout âge de la vie pour adapter la prise en soins

Module 3 : évaluation de l'état clinique de la personne

COMPETENCE 4

Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Module 4 : mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustements

COMPETENCE 5

Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Module 5 : accompagner à la mobilité de la personne aidée

BLOC 3

COMPETENCE 6

Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage

COMPETENCE 7

Informer et former les pairs, les personnes en formations et autres professionnels

Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

BLOC 4

COMPETENCE 8

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés

Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

COMPETENCE 9

Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

BLOC 5

COMPETENCE 10

Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité des soins et des activités

Module 9 Traitement des informations

COMPETENCE 11

Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelles et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion, des risques

Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

➤ Conception du soin et du métier

« **Prendre soin** de quelqu'un, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation de **soins** qui lui est particulière, et ce dans un but de contribuer à son bien-être, à son autonomie. Réflexion autour du mot **soin**. Quand on **prend soin** de quelqu'un, on s'engage » Walther HESBEEN

Virginia HENDERSON : Les soins infirmiers consistent principalement à assister l'individu, malade ou bien portant, dans l'accomplissement des actes qui contribuent au maintien de la santé (ou à une mort paisible) et qu'il accomplirait par lui-même s'il avait assez de forces, de volonté ou de savoir. C'est probablement la contribution spécifique de l'infirmière de pouvoir donner cette assistance de manière à permettre à celui qui la reçoit d'agir sans recours à l'extérieur aussi rapidement que possible.

Les 14 besoins : **Respirer | Boire et manger | Eliminer | Se mouvoir et maintenir une bonne posture | Dormir et se reposer | Se vêtir et se dévêtir | Maintenir sa température | Être propre, protéger ses téguments | Éviter les dangers | Communiquer | Agir selon ses croyances et ses valeurs | S'occuper en vue de se réaliser | Besoin de se récréer, se divertir | Besoin d'apprendre.**

En référence à ces concepts et en lien avec les valeurs portées par la Fondation et l'IFAS ALIA

➤ L'équipe pédagogique

Composition :

L'équipe est composée de la directrice, et de deux formatrices, infirmières, une conseillère pédagogique, expérimentée et qualifiée en pédagogie IFSI et IFAS intervient une fois par mois et à la demande

La directrice est responsable du fonctionnement général de l'IFAS de l'organisation de la formation, de la conformité du programme aux textes officiels, de l'animation et de l'encadrement des membres de l'équipes

Les formatrices permanentes construisent les contenus de formation, assurent l'enseignement théorique et clinique. Elles assurent le suivi individuel de chaque élève et font vivre le lien avec les terrains de stage

L'assistante administrative : participe à l'accueil des publics, élabore des documents officiels, et des contenus de formation. Elle accompagne les élèves dans leurs démarches administratives et participe à la vie de l'institut

Les intervenants extérieurs : sont des professionnels de santé et autres experts assurant des interventions à l'institut dans les différents domaines de la formation

Une procédure permet aux formateurs d'assurer une commande explicite auprès des intervenants extérieurs dans l'objectif de :

- Cibler l'intervention en fonction du niveau d'apprentissage des élèves
- Cibler les objectifs pédagogiques de l'intervention, en lien avec le référentiel de formation
- Mettre en lien le contenu de l'intervention avec les objectifs de chaque module

Ils sont choisis par l'équipe pédagogique en fonction de leurs compétences spécifiques et de leurs expériences

Pour chaque intervenant extérieur il est demandé

- Un CV
- Objectifs du contenu de son cours
- Le plan du cours
- Les moyens pédagogiques retenus
- Les besoins en supports techniques

L'équipe pédagogique a défini la :

- **Conception de l'homme** : c'est un être unique dans sa façon d'être, sa façon de penser, sa façon de prendre en charge sa vie et son devenir d'homme : tout ce qui constitue son intimité, son identité. Chaque être a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels qui lui sont propres. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre, responsable et singulier.
- **Conception de la santé** : la santé est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.
- **Conception de la maladie** : c'est une altération de la santé, se traduisant par une souffrance due à une rupture de l'équilibre physique et/ou psychologique, à une inadaptation sociale.

- **Conception du soin** : C'est un accompagnement : au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé, à l'adaptation à un nouvel état de santé à l'apaisement de la souffrance lors des situations de fin de vie.

La relation pédagogique

L'acquisition des compétences professionnelles repose sur un partenariat formateurs/apprenants

L'apprenant est acteur de sa formation, l'apprentissage est une formation d'adulte, et les formateurs accompagnent l'apprenant vers la prise de conscience des valeurs prônées au sein de l'institut notamment

La qualité de la relation pédagogique dépendra de l'implication de chaque partenaire (formateurs et apprenants)

- Respect et tolérance
- Rigueur
- Engagement et implication
- Solidarité
- Equité

Missions des formateurs

- Coordonner la mise en place des enseignements et leur mise en œuvre
- Organiser les stages
- Gérer les présences et absences
- Etre en relation avec les apprenants et le groupe (régulation, accompagnement individuel)
- Instaurer une relation de confiance réciproque
- Etre en relation avec le directeur, alerter en présence de difficulté
- Assurer le suivi pédagogique de l'apprenant et le tracer
- Participer à la sélection IFAS
- Participer aux enseignements
- Encadrer et évaluer les apprenants en stage et/ou en entreprise
- Communiquer en interne et en externe

La relation avec le maître d'apprentissage en entreprise

La singularité de notre de l'IFAS ALIA est la voie de l'apprentissage

L'apprentissage permet de préparer au diplôme d'aide-soignant tout en développer une excellente capacité d'employabilité

Le contrat d'apprentissage par sa durée permet à l'apprenti de se voir confier des missions et des responsabilités et donc l'acquisition rapide de compétences opérationnelles

La formation d'aide-soignant en apprentissage permet

- l'alternance théorie et pratique, en plus des parcours de stages
- d'acquérir des compétences avant la mise en emploi
- de déboucher immédiatement sur un emploi
- d'être rémunéré pendant sa formation d'être compétitif sur le marché des employeurs

Le métier d'aide-soignant

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions principales

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Le profil aide-soignant souhaité

A l'issue de la formation par apprentissage le profil de l'ASD souhaité devrait être un soignant en capacité de faire vivre grâce à sa posture les valeurs fondamentales portées par la Fondation ALIA à savoir :

- Les valeurs humanistes : au service des populations prises en charge et soins.
- La réactivité : au regard de l'évolution de la société et des besoins des personnes.
- La volonté de complémentarité : au sein d'un territoire (connaître les partenaires en matière de prise en charge).
- L'engagement social : en favorisant la professionnalisation, l'accompagnement des professionnels, soigner sans distinction aucune, service public.
- L'esprit d'ouverture : soigner sans jugement de valeur, ouverture vers d'autres cultures.
- L'affirmation de ses responsabilités : avoir une posture professionnelle, autonome, compétente, et responsable.

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Permettre à chacun de construire son parcours et sa stratégie d'acquisition des savoirs, des savoirs faire et savoir être

Intégrer et s'approprier les concepts et les valeurs de la profession d'aide-soignant et construire son identité professionnelle.

Construire ses savoirs par alternance afin de les mobiliser et de les développer auprès de la personne soignée.

Développer ses compétences dans une dynamique de questionnement et d'auto évaluation de sa pratique

S'adapter aux situations au sein d'une équipe pluri professionnelle et progresser dans la prise de responsabilité et la confiance en soi.

Pour chaque compétence, l'alternance permet :

- D'acquérir des savoirs et des savoir-faire
- De développer un savoir être
- De mobiliser des savoirs et d'acquérir la capacité d'agir et d'évaluer son action
- D'acquérir la capacité de transférer ses acquis dans les situations nouvelles
- D'apprendre et de progresser grâce au contact des soignants du terrain

L'approche par compétence

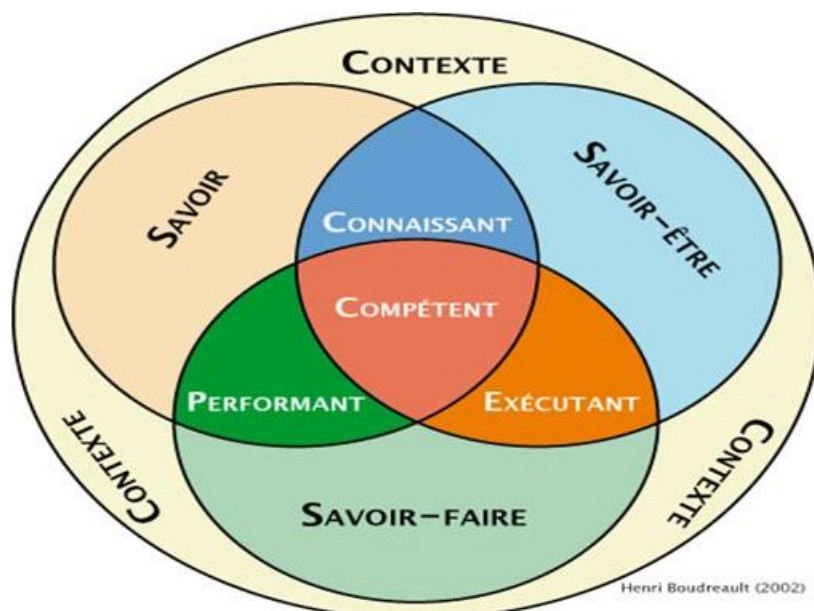
Comprendre : l'étudiant acquiert les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation et du résultat attendu ;

Faire/agir : l'étudiant mobilise des savoirs en situation et acquiert la capacité à agir et à apprécier le résultat de son action ;

Transposer/transférer : l'étudiant transpose ses acquis dans une nouvelle situation, ce qui lui permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à s'adapter à d'autres situations encore inconnues.

Les axes pédagogiques / concepts pédagogiques

- Progression
- Accompagnement
- Individualisation
- Interactivité
- Comprendre agir transférer



Les méthodes

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Analyse des situations cliniques vécues en stage ou en entreprise
- Analyse de la pratique aide-soignante
- Atelier/tables rondes/conférences
- Echanges avec d'autres IFAS : actions collectives dans le cadre actions de santé publique
- Ateliers pratiques
- Le Suivi Pédagogique Individualisé SPI à raison de 7 heures / apprenant tout au long de la formation selon le guide méthodologie de l'IFAS
- Les Travaux Personnels Guidés TPG à raison de 35 heures réparties au sein des différents modules
- L'accompagnement pédagogique individualisé API à raison de 35 heures dans les 3 premiers mois de la formation

L'individualisation des parcours

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 « VERS UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE COMPÉTENCES » : Renforcer et accompagner la liberté des individus dans le choix de leur formation.

L'équipe de l'IFAS, en lien avec les valeurs de la Fondation, et en collaboration avec les employeurs et notamment les maîtres d'apprentissage, met en œuvre un suivi pédagogique personnalisé et individualisé pour chaque apprenti.

Chaque étudiant doit pouvoir **progresser à son rythme**, découvrir sa manière de progresser pour intégrer savoir, savoir-faire et savoir être. Ce principe suppose un suivi rigoureux de la progression de l'étudiant.

Le suivi porte sur le parcours d'acquisition des savoirs théoriques, sur l'acquisition progressive des compétences et des actes, des activités et techniques de soin lors des stages.

La formation aide-soignant par alternance mobilise les formateurs de l'IFAS, les formateurs du terrain et les employeurs, l'ensemble de ces acteurs contribue à l'individualisation du parcours.

Dans le cadre de l'individualisation du parcours des apprentis, l'IFAS s'engage à

- Accompagner individuellement chaque apprenti tout au long de la formation, dans ses difficultés et ses réussites
- Garantir les liens : maître d'apprentissage, tuteur de stage, formateurs de l'IFAS et apprenti
- Construire avec l'apprenti un portefeuille de compétences acquises
- Suivre la progression de l'apprenti en lien avec les objectifs formulés au cours de l'entretien de suivi individualisé
- Adapter le parcours de formation en fonction des attentes de l'apprenti en respectant les attendus du métier préparé

Les outils et la méthode

- Le carnet de liaison de l'apprenti : lien clinique et théorie pour le référentiel 2005 soit la promotion 2020/2022
- Le portfolio à compter de la rentrée 2021, en lien avec le référentiel de juin 2021
- Le contrat de suivi pédagogique : les engagements du formateur et de l'apprenti
- Des rencontres avec les maîtres d'apprentissage, les employeurs
- Le portefeuille des compétences
- Le bilan de stage et l'évaluation
- Evaluation des connaissances théoriques et cliniques
- Exploitation et analyse des vécus en stage

Individualisation des parcours et stratégie de prévention des ruptures de parcours

L'API Accompagnement Pédagogique Individuel, référentiel Juin 2021 : 35 heures / élève dans les 3 premiers mois de la formation

- Un test de positionnement est réalisé en début de formation. Il permet d'explorer les compétences numériques, rédactionnelles, orthographiques et d'analyse de texte.

- En fonction des résultats il est proposé à l'élève un enseignement adapté

[Le SPI Suivi Pédagogique Individuel, référentiel Juin 2021 / 7 heures / élève réparties tout au long de la formation](#)

Selon l'organisation définie par l'IFAS, le suivi pédagogique individuel est une rencontre privilégiée avec le formateur référent.

Ce SPI fait l'objet d'une procédure d'une guide à l'intention de l'élève et du formateur

La prévention de la rupture du parcours

Dès la rentrée, au cours des différents échanges formels et informels avec les élèves, si l'expression et/ou le repérage d'une difficulté fait jour, l'équipe pédagogique propose un RDV avec la directrice de l'IFAS

Au cours de cet entretien avec le support d'une fiche de repérage des situations de fragilité, l'élève se verra orienter vers les personnes ressources

Elèves en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec une formation aide soignantes

Prendre RDV avec le directeur de l'IFAS, Mme GALVIN Marie Pierre qui saura vous écouter et vous orienter en fonction de vos difficultés

Tel : 04 50 07 30 55

Mail : ifas.direction@fondationalia.fr

Ou contacter le référent handicap à la fondation ALIA, Mme LIMIDO Sylvie

Tel : 04 50 47 42 95

Mail : cse.handicap@fondationalia.fr

Ou

Contacter la délégation régionale de l'AGEFIPH

www.agefiph.fr

Tel : 0 800 11 10 09

Un conseiller vous répond de 9H00 à 18H00

Les démarches d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants et élèves en situation de handicap

- **Démarche d'accueil des apprenants**

Notre démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap comprend l'identification d'un référent handicap, l'analyse des conditions d'accueil ou de non accueil d'un apprenant en fonction de la compatibilité du handicap avec la scolarité et le métier (sur avis d'un médecin agréé et d'un médecin de santé au travail), l'identification des types d'aménagements possibles ainsi que la formalisation d'un registre d'accessibilité (à la scolarité, aux bâtiments, aux documents numériques...).

Un certificat d'aptitude physique et psychique conditionne l'admission en formation de l'apprenant. Les futurs apprenants sont identifiés soit lors du dépôt de leur dossier de candidature (à condition qu'ils aient déclaré leur situation de handicap), soit au moment de l'entrée en formation.

Le jour de la rentrée, un temps de sensibilisation et d'information concernant l'accompagnement des apprenants en situation de handicap est réalisé avec proposition faite aux étudiants et élèves de prendre rendez-vous avec la Direction et le référent handicap pour l'étude d'un besoin ou d'une demande d'aménagement de la formation.

- **Intégration des apprenants**

L'analyse du besoin est réalisée lors d'un entretien avec la Directrice de l'institut, en présence du référent handicap, idéalement lorsque l'apprenant est en possession des documents émanant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Si l'apprenant ne dispose pas à la rentrée des documents de prescription de la MDPH et qu'une adaptation de formation a déjà été mise en place par le passé, cette adaptation est appliquée en formation au bénéfice de l'apprenant dans l'attente des documents MDPH. Dans ce cas, l'apprenant est invité à prendre l'attache d'un médecin de la MDPH de son secteur afin d'obtenir un rendez-vous et une prescription d'adaptation de la formation. A réception des documents issus de la MDPH, l'équipe pédagogique met en place les dispositions recommandées : tiers temps, mise à disposition d'ordinateurs portables ou autres aménagements.

- **Accompagnement des apprenants**

Tout au long de sa scolarité, les entretiens de suivis pédagogiques individuels réalisés par les formateurs référents permettent le suivi des apprenants en situation de handicap. Ce suivi est consigné par écrit dans le dossier de l'élève ou étudiant via le logiciel de gestion de la scolarité. Si besoin, un entretien complémentaire est réalisé avec le référent handicap afin d'évaluer les adaptations nécessaires.

Par ailleurs, une des unités d'enseignement permet aux étudiants d'acquérir les savoirs concernant le handicap, de confronter leurs connaissances aux situations cliniques rencontrées en stage afin d'acquérir les compétences permettant de prendre en soin une personne en situation de handicap. Il s'agit de l'Unité d'enseignement « Santé, Maladie, Handicap, Accidents de la vie » qui comprend, entre autres, les enseignements suivants : Classification des handicaps (déficience, incapacité, désavantage...) ; Conséquences du handicap sur les fonctions de la vie et sur le projet de vie, risque et handicap ; Prise en charge sociale du handicap, réglementation, droits, cout ; Notions de réhabilitation, réinsertion, rééducation ; Le handicap psychique dans la vie personnelle, professionnelle, sociale, pris en charge sociale, soins de réhabilitation ; Moyens et aides pour le handicap.

La planification de l'alternance

Cf. planning des deux années de formation.

Les parcours d'apprentissage sont organisés avec des temps de présence

- A l'IFAS pour la théorie : le savoir = 770 heures
- En stage dans les structures accueillantes : le savoir-faire = 770 heures

- Chez l'employeur : pour le lien entre savoir/ savoir-faire et savoir être = 1450 heures (contrat d'apprentissage du 31 août 2021 au 30 mai 2023)

En première année sont enseignés :

BLOC 1 : 168 HEURES

- **Module 1 : 147 H**
- **Module 2 : 21 H**

BLOC 2 : 294 HEURES

- **Module 3 : 77 H**
- **Module 4 : 182 H**
- **Module 5 : 35 H**

En deuxième année sont enseignés

BLOC 3 : 91 H

- **Module 6 : 70H**
- **Module 7 : 21H**

BLOC 4 : 35 HEURES

- **Module 8 : 35H**

BLOC 5 : 105 HEURES

- **Module 9 : 35H**
- **Module 10 : 70H**

Tableau des enseignements

BLOC	MODULE	MODALITE	sens de l'évaluation	CADRAGE DE L'EVALUATION	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
1	Module 1 "Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et vie sociale "	Epreuve anonyme écrite NOTATION sur 20 points 2 heures	Appropriation des savoirs requis pour accompagner une personne au quotidien	1/évaluation de l' appropriation des savoirs : multi question notation sur 10 points 2/ évaluation de la pertinence de l'analyse d'une situation cas clinique notation sur 8 points 3/ évaluation appropriation du vocabulaire professionnel notation sur 2 points	MOYENNE 10 /20
	Module 2 "Repérage et préventions des situations à risques "	Epreuve orale poster support de présentation 40 mn	Maitrise du rôle de l'aide -soignant comme un des acteurs des plans nationaux de prévention en santé publique	1/ pertinence de la recherche soit 8 / 20 ponts 2/ efficience de la prestation orale soit 8 / 20 ponts 3/ efficience du poster : communication écrite et pertinence de l'image 4/ 20	MOYENNE 10 /20
2	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	une même épreuve écrite anonyme avec évaluation propre à chaque module	Maitrise de l' observation clinique : identification des changements d'état faire des liens avec les grands principes physiopathologiques	2 mini- situations cliniques <u>situation 1</u> : patient hospitalisée / affection aigue NOTATION /10 <u>situation 2</u> : patient en lieux de vie /souffrant d'affection chronique NOTATION /10	MOYENNE 10 /20
	Module 4 mise en oeuvre des soins adaptés , évaluation et réajustement		plan de soins personnalisé	plan de soin décliné pour les 2 situations analysées ci-dessus NOTATION 10/20	MOYENNE 10 /20
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Epreuve de pratique simulée NOTATION /20	Maitrise des bonnes pratiques de mobilisation du patient dans le respect des règles d'ergonomie	<u>en salle de pratique</u> situation de soin --> tirage au sort mise en œuvre --> jeux de rôles NOTATION 10/20	MOYENNE 10/20
	AFGSU	Epreuve de pratique simulée	Maitrise des gestes d'urgence / champ de compétence AS		Attestation CESU 74
3	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Travail personnel presentation orale 20 mn NOTATION /20	Maitrise des techniques de communication dans le cadre de la relation soignant / soigné	<u>analyse d'une situation vécue en stage</u> : axe de travail : la prise en charge relationnelle NOTATION / 20 production écrite / 9 points présentation orale / 11 points	MOYENNE 10 /20
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation / communication avec ses pairs [?]	Epreuve anonyme écrite NOTATION /20	Accueil d'un collègue en service / suite de soin posture du tuteur de stage	analyse d'une situation NOTATION / 20	MOYENNE 10 /20
4	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et des risques associés	Epreuve anonyme écrite NOTATION /20	Maitrise des fondamentaux en hygiène analyse situation / isolement / circuit des déchets	<u>multi questions</u> NOTATION 10/ 20 <u>analyse de situation</u> NOTATION 10/20	MOYENNE 10 /20
5	Module 9 Traitement des informations	Epreuve simulée NOTATION /20	Maitrise de la transmission / dossier de soin	<u>Renseignement pertinent du dossier de soin</u> accueil de donnée / accueil d'un patient // fiche de sortie 40 mn par étudiant	MOYENNE 10 /20
	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle , qualité gestion des risques	Epreuve anonyme écrite NOTATION /20	connaissance des IQSS FEI - charte de non punition	situation pratique /analyse PHOTO --> renseignement FEI	MOYENNE 10 /20

La liste des lieux de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

La Fondation ALIA est composée de plusieurs établissements aux orientations de prises de charge spécifiques. Elle est donc en mesure, pour l'essentiel des intitulés de stages, de proposer les unités de soins adaptées.

Les terrains de stage sont également des structures d'apprentissage, par conséquent, les apprentis peuvent effectuer leur stage dans l'établissement avec lequel ils ont signé un contrat d'apprentissage.

Lieux	Typologie	Nombre de places par chacune des périodes de stage	Responsables du stage
CM MARTEL DE JAMAILLON (Bonneville)	SSR (hospitalisation complète et de jour) ✓ Personnes Agées poly pathologiques ✓ Orthopédie ✓ Neurologie ✓ Oncologie et lits identifiés soins palliatifs	3	Direction DSI Cadre de santé
CMS Praz Coutant Plateau d'Assy Sallanches	MCO (hospitalisation complète et de jour) ✓ Oncologie ✓ USP et lits identifiés en soins palliatifs ✓ EMSP	3	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD/USLD/UHR L Praz de l'Arve Sallanches	Gériatrie , UHR, plateforme d'aide et d'accompagnement aidants	3	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Les Cyclames Magland	Gériatrie , UVP,	2	Direction DSI Cadre de santé
EAM sur Saint Jorioz Annecy	Handicap (hébergement complet, de jour, vacances)	2	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Le Chatelard 73	Gériatrie	1	Direction DSI Cadre de santé
SSIAD des Bauges Le Chatelard 73	Domicile Service de soins infirmiers à domicile	1	Direction DSI Cadre de santé
Clinique Pierre de Sa Sallanches	SSR (hospitalisation complète et de jour) Réadaptation, spécialisés dans les affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et de l'appareil respiratoire.	2	Direction DSI Cadre de santé
HPPS Hôpitaux Pays Savoie	Médecine et chirurgie (hospitalisation complète de jour)	1	Direction DSI

			Cadre de santé
HPMB Hôpitaux du Mont Blanc	Médecine et chirurgie (hospitalisation complète de jour)	?	En cours
Clinique KORIAN les LYS	SSR (hospitalisation complète et de jour) Réadaptation, spécialisés dans les affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et de l'appareil respiratoire.	?	En cours
Clinique SANCELLE	SSR (hospitalisation complète et de jour) Réadaptation, spécialisés dans les affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et de l'appareil respiratoire.	?	En cours

Les modalités d'encadrement et de tutorat négociés avec les responsables des structures d'accueil

L'encadrement de l'apprenti s'articule autour :

- ✓ D'un maître d'apprentissage : le cadre IDE de la structure avec lequel l'apprenti a signé son contrat
- ✓ D'un tuteur en terrain de stage et en entreprise, généralement un aide-soignant secondé par son cadre IDE
- ✓ Du livret d'apprentissage de l'élève/ PORTFOLIO qui permet de faire les liens entre les différentes structures, sur l'acquisition des compétences. L'apprenti est responsable de son carnet qu'il fait vivre en le renseignant avec les équipes d'encadrants en stage, à l'IFAS ou en entreprise.
- ✓ De temps d'information programmés la première semaine de formation avec les maîtres d'apprentissage, les tuteurs et les apprentis.

Le rôle du maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences correspondant au métier préparé, en liaison avec l'IFAS. Il conseille, tout au long du contrat, l'apprenti ; c'est un référent pour le jeune.

Le maître d'apprentissage doit être titulaire d'un diplôme ou un titre au moins égal à celui préparé par l'apprenti et posséder une expérience professionnelle d'au moins un an, en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre.

Le rôle du tuteur

Le tuteur a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider l'apprenti, et de veiller au respect de son emploi du temps. Il assure la liaison avec le terrain et l'IFAS. Il est chargé de mettre en œuvre les actions de professionnalisation et participe à l'évaluation du suivi de l'apprenti

Les prestations offertes à la vie étudiante

En qualité d'employés de la Fondation des VSHA, les élèves bénéficient des mêmes avantages que les employés d'ALIA

Accès au self : tarif préférentiel, gratuit au cours des stages. Accès à la salle hors –sac s'ils souhaitent apporter leurs repas.

Les tenues de travail et leur entretien sont pris en charge par ALIA

Pour les élèves en stages et/ou en apprentissage hors fondation ALIA, les établissements devraient fournir entretenir les tenues professionnelles, en cas d'empêchement, ce service serait assuré par la fondation ALIA

Ils ont accès aux différents services mis à disposition de la formation : photocopieuses (moyennant une carte individuelle), ordinateurs, la salle de pratique jusqu'à la fermeture de l'IFAS.

Pour les élèves en contrat d'apprentissage au sein de la fondation ALIA ont accès à toutes les prestations proposées par le CSE (chèques vacances, billetterie, loisirs divers) et tout autre dispositif existant ou à venir prévu par la loi « Avenir professionnel », la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ou le Département de Haute-Savoie.

Bonneville, le 30 SEPTEMBRE 2021

Marie-Pierre GALVIN

Directrice de l'IFAS ALIA